economiesuisse

Dix-huit conteneurs pour combattre l'initiative contre le droit international

À travers une action spectaculaire, l'économie exportatrice helvétique montre aujourd'hui, sur la place Fédérale, l'enjeu de la votation du 25 novembre pour la Suisse. L'acceptation de l'initiative contre le droit international remettrait en question l'ensemble de son réseau international d'accords économiques. Cela ne saurait être une stratégie judicieuse pour un pays qui exporte des marchandises pour une valeur de 295 milliards de francs par an.

Quelque 387 tonnes de marchandises, en moyenne, quittent la Suisse toutes les dix minutes à destination du marché mondial. Ce volume immense n'est pas visible dans le quotidien des Suisses et des Suissesses. Aujourd'hui, une fois n'est pas coutume, dix-huit conteneurs utilisés pour transporter des marchandises sont empilés devant le Palais fédéral à Berne. Ils ont été disposés, mercredi, au moyen d'une grue afin de lancer un signal clair en défaveur de l'initiative contre le droit international.

Monika Rühl, présidente de la direction d'economiesuisse, a souligné devant les médias l'importance des exportations pour la Suisse. Notre pays n'est certes pas grand, mais nous faisons partie des 20 économies les plus importantes du monde. Cela est possible, avant tout grâce aux quelque 600 accords internationaux, qui ouvrent des marchés, protègent des investissements et des brevets ou simplifient les transports. «Jusqu'à présent, les 97 000 entreprises exportatrices suisses pouvaient compter sur le fait que ces traités resteraient en vigueur à l'avenir. Aujourd'hui, cependant, nous sommes appelés à voter sur une initiative qui remet en question cette sécurité», a expliqué Monika Rühl. La Suisse modifie sa

Constitution beaucoup plus souvent que d'autres pays. Cela peut entraîner des contradictions avec des accords existants, qui ont pu jusqu'ici être résolus via une pesée d'intérêts pragmatique. En cas de contradiction, l'initiative contre le droit international prévoit qu'un accord doit être renégocié, dénoncé ou, à l'extrême, ignoré.

Décisif pour le succès des entreprises

Trois représentants d'entreprises exportatrices suisses étaient présents à Berne pour expliquer pourquoi les accords concernés sont indispensables pour les activités quotidiennes de leurs PME. Josef Maushart, président du conseil d'administration et CEO du fabricant d'outils Fraisa SA à Bellach (SO), a mis les points sur les i: «Au cours des deux prochaines années, nous avons l'intention d'investir 20 millions de francs à Soleure et de créer 30 nouveaux emplois. Nous avons besoin de sécurité pour pouvoir planifier. Si l'initiative était adoptée, cela ne serait plus le cas.»

Pour Silvan Wildhaber, CEO de la société textile saint-galloise Filtex SA, les accords économiques sont également indispensables: «Les entreprises de l'industrie suisse du textile et de l'habillement sont hautement spécialisées et innovantes. Elles poursuivent des stratégies de niche au niveau international et sont fortement ancrées dans les chaînes de valeur mondiales.» Si bien que le réseau international d'accords conclus par la Suisse ne doit pas être remis en question. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle Swiss Textiles s'engage dans le camp du NON à cette initiative.

«Notre démocratie dispose déjà de tous les instruments nécessaires»

La société Rüeger SA, à Crissier (VD), spécialisée dans des instruments de mesure de la température, a, elle aussi, besoin de ces accords internationaux. Bernard Rüeger, président de son conseil d'administration, ne voit pas ce que l'initiative contre le droit international apporterait à la Suisse. «Notre démocratie directe est

très vivante. Et elle dispose déjà aujourd'hui de tous les instruments nécessaires pour prendre des décisions souveraines et indépendantes en ce qui concerne ses relations internationales.»

C'est pourquoi l'économie exportatrice suisse s'engage avec vigueur aux côtés du comité interparti «Non à l'initiative contre le droit international» (www.isolement-non.ch) pour que cette initiative soit refusée le 25 novembre.